

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18/02/2021

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN ANNONCE AUJOURD'HUI LE CADRE DANS LEQUEL POURRONT SE TENIR LES FESTIVALS EN 2021

Roselyne BACHELOT-NARQUIN a réuni aujourd'hui des responsables de festivals de musiques actuelles, des organisations et fédérations professionnelles pour évoquer la situation des festivals en 2021.

L'objectif, c'est d'avoir, en 2021, une saison de festivals! Pour cela le Gouvernement propose un cadre clair et un dispositif d'accompagnement économique.

Il est indispensable de pouvoir donner de la visibilité aux festivals qui doivent, en ce début d'année, décider de la tenue et du format de leur édition 2021, même si la pandémie de COVID19 continuera à faire peser des incertitudes.

Le gouvernement propose un cadre pour la tenue des festivals

Cette exigence a conduit le gouvernement à définir un cadre, avec deux paramètres principaux :

- Les organisateurs de festivals (en salles comme en plein air) sont incités à imaginer des formats différents avec une jauge maximale de public de 5.000 spectateurs, avec distanciation, sur un même site et pour un même événement- comme celle qui était en vigueur l'été dernier;
- Des modalités d'accueil du public en configuration assise.

Ce cadre devra être précisé sous la forme de protocoles sanitaires spécifiques, en concertation avec les professionnels, et soumis à la validation du Centre de crise sanitaire et du Centre interministériel de crise.

Des points d'étape réguliers auront lieu avec les professionnels, afin de l'adapter à l'évolution de la situation sanitaire :

- si la situation sanitaire se dégrade, les jauges et les protocoles devront être adaptés en conséquence ;
- si à l'inverse la situation sanitaire s'améliore, il pourrait être envisageable d'augmenter la jauge au-delà de 5.000 personnes et/ou d'autoriser les configurations debout.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication Tél : 01 40 15 83 31 Mél : service-presse@culture.gouv.fr www.culture.gouv.fr



Les festivals seront accompagnés financièrement

Les deux enjeux majeurs sont d'éviter la disparition de festivals et d'inciter les festivals à adapter leur format pour permettre une saison festivalière en 2021.

Ainsi ·

- Pour les festivals qui seraient contraints d'annuler dès maintenant, l'Etat poursuivra leur accompagnement ;
- Pour les festivals qui adapteront leur événement, des aides sectorielles dédiées seront prévues sous la forme d'un mécanisme de compensation des pertes d'exploitation ;
- Enfin, dans l'hypothèse d'une dégradation de la situation sanitaire qui entrainerait une annulation de l'événement, un mécanisme d'indemnisation sera prévu.

Ces deux derniers mécanismes seront financés par un même fonds **de 30 M€** qui concernera l'ensemble des festivals de toutes disciplines. Comme en 2020, cet accompagnement sera porté et mis en œuvre à la fois par le Centre National de la Musique et par les DRAC.

Par ailleurs, des aides pour les captations de spectacles seront également mises en œuvre : **une enveloppe de 15M€ sera consacrée aux captations toutes disciplines confondues** (théâtre, musique, danse et autres esthétiques). Ces captations permettront de toucher un public plus large, même si elles ne remplaceront jamais l'expérience du spectacle vivant.

Fin novembre dernier, plus d'une centaine de festivals de musiques actuelles ont signé une tribune intitulée : Festivals 2021, on y croit !

Nous aussi, nous y croyons. Nous devons agir ensemble pour qu'il y ait des festivals en 2021, c'est indispensable pour les artistes, pour les publics, pour les équipes et pour les territoires qui vivent souvent au rythme des festivals.

Roselyne Bachelot-Narquin tient à saluer l'engagement, la créativité et l'esprit de responsabilité des professionnels des festivals.